

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-048-CPC ASH MARSEILLE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription ASH Marseille
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient principalement sur les territoires suivants : - ASH MARSEILLE réseaux Madrague, Vieux Port, Colline et Calanques ASH EST réseaux Huveaune, Garlaban, Ste Victoire et Etoile ASH OUEST réseaux La Crau, Camargue, Côte bleue, La Nerthe, Salon
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité des IEN ASH du département dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale. Les missions du conseiller pédagogique ASH sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative inclusive.
	MISSIONS	Accompagnement  - Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux dans toutes ses dimensions.  - Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPLE pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.  - Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.  -Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI.  - Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés.  Formation  Contribuer au plan départemental de formation  Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire.  - S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH (ULIS, SEGPA, unité d'enseignement en ESMS et en hôpital, milieu pénitentiaire)
	COMPÉTENCES	<ul> <li>Disposer de bonnes connaissances sur le système éducatif (premier / second degré), le champ de l'ASH et la législation s'y rapportant.</li> <li>Savoir articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles.</li> <li>Savoir développer une ingénierie de formation.</li> <li>Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>Être capable d'analyser les situations complexes.</li> <li>Être capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe partenariale.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI (ou équivalent). Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Madame MAUREL IEN ASH circonscription ASH Marseille 04 91 99 68 16